



United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization  
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

**NOTE DE SYNTHÈSE SUR LES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE, À SA 33<sup>e</sup> SESSION,  
CONCERNANT LA PRÉPARATION DE LA STRATÉGIE À MOYEN TERME  
POUR 2008-2013 (34 C/4)  
ET DU PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET  
POUR 2008-2009 (34 C/5)**

Document d'information

préparé en liaison avec les consultations régionales et autres relatives  
au questionnaire sur la préparation des documents 34 C/4 et 34 C/5

mars 2006

## **Partie I**

### **Préparation de la Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 (34 C/4)**

#### **1. Présentation du point**

Représentant le Directeur général, le Directeur du Bureau de la planification stratégique a présenté le point et le document 33 C/48 ainsi que les parties pertinentes du document 33 C/6. Il a mis en relief plusieurs questions sur lesquelles les États membres étaient invités à fournir des conseils et à arrêter des orientations, notamment la portée de l'action future de l'UNESCO ; la corrélation entre les documents 31 C/4 et 31 C/5 ; la prise en compte de la mission et des fonctions de l'UNESCO ; l'approche des objectifs stratégiques pour chacun des quatre programmes de l'UNESCO ; ainsi que la démarche axée sur les résultats qui se traduit par la formulation de « résultats escomptés » pour chaque objectif stratégique. Le représentant du Directeur général a souligné qu'il importait que l'UNESCO définisse clairement le rôle qui lui revenait au sein d'un système des Nations Unies en cours de réforme, notamment les contributions à apporter au niveau des pays dans le cadre d'une réponse unifiée des Nations Unies visant à accroître l'efficacité et l'efficacité de l'aide. Il a relevé l'importance cruciale que revêt la contribution de l'UNESCO à l'élaboration de plans nationaux de développement complets et cohérents - à laquelle appellent le Document final du Sommet mondial de 2005 adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies et l'accent particulier qui y est mis sur l'EPT et le rôle prépondérant que l'UNESCO joue dans la réalisation des objectifs de Dakar. Il a aussi noté que les observations formulées par les délégations enrichiraient le processus de consultation sur la préparation du document 34 C/4, qui devait commencer au premier semestre de 2006.

#### **2. Débats des différentes commissions sur ce point**

##### **Commission I**

Vingt-neuf délégués ont pris la parole. Ils ont souligné l'importance primordiale d'établir une corrélation étroite entre le 34 C/4 et les documents C/5 biennaux, fondée sur une vision d'ensemble du rôle de l'UNESCO ou sa mission ainsi que sur un nombre limité d'objectifs primordiaux à long terme, et les objectifs stratégiques de programme correspondants, qui doivent se traduire par des priorités budgétaires de programme pour chaque exercice biennal de la période couverte par le C/4. De nombreux délégués ont souligné que l'Acte constitutif de l'UNESCO conservait toute sa pertinence, s'agissant en particulier de l'engagement explicite qui y figure en faveur de la coopération internationale et de l'action normative. Certains délégués ont souhaité que les priorités soient moins nombreuses.

En outre, les délégations sont convenues que la prochaine Stratégie à moyen terme devrait comporter des objectifs chiffrés et des indicateurs de performance qui soient non seulement précis, mesurables, réalisables et justifiables mais aussi réalistes et circonscrits dans le temps, ce qui permettrait d'assurer convenablement le suivi et l'établissement des rapports les concernant ; le choix de ces indicateurs devait en outre être justifié dans un souci de transparence. À cet égard, de nombreuses délégations ont insisté sur la nécessité d'inclure des indicateurs de progrès tant quantitatifs que qualitatifs, ainsi que d'intégrer davantage les résultats et les conclusions d'évaluation d'activités antérieures, externes ou internes et fondées sur le C/3. Parallèlement, ils ont souhaité le maintien d'une certaine flexibilité afin de permettre un examen stratégique périodique et l'adaptabilité des activités de l'UNESCO à des événements imprévus tels que l'intervention dans des situations d'après-conflit ou d'après-catastrophe. Il pourrait donc être souhaitable d'adopter une approche véritablement continue - ce qui n'avait malheureusement jamais été le cas pour l'actuel 31 C/4.

Toutes les délégations ont fortement insisté sur un autre élément primordial qui devait selon elles être inclus dans la prochaine Stratégie à moyen terme, à savoir un plus grand engagement en faveur d'une action et d'une démarche interdisciplinaires et intersectorielles en termes de programmes et d'allocation des ressources et du personnel nécessaires grâce à des modalités de travail spécialisées et en s'appuyant sur l'expérience acquise en matière d'action interdisciplinaire. Ces approches devraient notamment répondre aux nouveaux défis liés au dialogue entre les civilisations, les cultures et les peuples, y compris le dialogue interrégional et interreligieux. Plusieurs délégués ont également appelé l'UNESCO à rester à l'écoute des pays les plus pauvres et à poursuivre son action en faveur de la lutte contre la pauvreté. Pour certaines délégations, la lutte contre la pauvreté devrait être l'objectif stratégique primordial de l'Organisation, l'accent étant mis en particulier sur les régions et les pays dans lesquels la réalisation des OMD relatifs à l'éducation et de l'EPT d'ici à 2015 était peu probable.

Les délégués ont également souligné l'importance des partenariats, notamment avec les organismes des Nations Unies, tant au Siège qu'au niveau des pays, et d'une utilisation plus stratégique des réseaux, instituts et centres de l'UNESCO existants, du Réseau du système des écoles associées, ainsi que d'autres réseaux professionnels. Pour plusieurs orateurs, le C/4 devait refléter la coopération de l'UNESCO avec d'autres institutions, fonds et programmes des Nations Unies, notamment à l'échelon national, et une meilleure coordination s'imposait entre le Siège et les représentations dans les pays. Tous les intervenants ont insisté sur le rôle des commissions nationales pour l'UNESCO de même que sur la nécessité de les associer davantage à l'exécution du programme. De nombreuses délégations ont appelé à une amélioration sensible de l'intégration de la question des jeunes dans l'action de l'UNESCO sous tous ses aspects, rappelant la contribution apportée à cet égard par le Forum de la jeunesse (2005). Pour plusieurs délégations, il fallait aussi continuer d'intégrer les questions liées aux femmes et à l'égalité des sexes dans l'ensemble du document 34 C/4.

S'agissant du processus de consultation, les délégations ont souligné que le questionnaire devait être bien formulé, succinct, orienté vers la stratégie et sensiblement moins long, en particulier pour assurer un taux élevé de réponses. Ce questionnaire devrait par ailleurs être diffusé dès le début du processus de façon à permettre aux gouvernements et aux commissions nationales d'entreprendre des consultations aussi larges que possible associant toutes les parties prenantes au niveau national. Il était important que le processus de consultation permette un débat véritablement participatif et démocratique, faisant notamment intervenir aussi la société civile.

De nombreux délégués ont exprimé leur appréciation pour la qualité de l'actuelle Stratégie à moyen terme (document 31 C/4) et ont souligné la nécessité de continuer à considérer les cinq fonctions de l'UNESCO, de même que la place centrale faite à l'EPT, comme l'objectif primordial de l'Organisation. Ils ont demandé que le prochain document soit succinct et facile à consulter et qu'il serve de référence permanente pour évaluer et suivre le progrès de l'UNESCO. Plusieurs délégués ont demandé la limitation du nombre des activités phares, de préférence à une par programme. En ce qui concerne les questions et les groupes prioritaires, plusieurs délégués ont considéré que le VIH/sida était pour l'UNESCO un domaine prioritaire dans lequel l'action devait être renforcée.

## **Commission II**

Vingt-deux délégations ont pris la parole. Elles ont insisté sur le rôle essentiel de l'UNESCO dans la conduite du processus de l'EPT, en y voyant une priorité stratégique de la plus haute importance pour l'Organisation dans son ensemble, faisant intervenir aussi bien ses responsabilités et son rôle en matière de coordination que sa contribution de fonds à l'EPT - notamment, en particulier, la sauvegarde du droit à l'éducation et la promotion de la qualité de l'éducation. Les

délégués ont insisté sur la nécessité pour l'UNESCO de demeurer attachée à l'ensemble du programme de l'EPT et d'adopter à l'égard de l'éducation une approche à l'échelle de tout le secteur, axée en particulier sur la nécessité de renforcer les activités concernant l'enseignement secondaire, l'enseignement technique et professionnel et la formation des maîtres, ainsi que l'utilisation des TIC dans l'éducation, y compris par les jeux éducatifs numériques. Il a été préconisé de mettre au point un plan d'action commun rapide pour l'EPT jusqu'en 2015, date butoir pour les OMD, et deux années seulement après la fin de la période couverte par le 34 C/4. (Voir p. 204, par. 34, 10 premières lignes)<sup>1</sup>. Certaines délégations ont également proposé que l'UNESCO conserve les cinq fonctions identifiées dans le 31 C/4.

Les délégations sont convenues que le 34 C/4 devrait comporter des objectifs chiffrés et des indicateurs de performance qui ne soient pas seulement précis, mesurables, réalisables et vérifiables mais également réalistes et circonscrits dans le temps, ce qui permettrait d'assurer convenablement le suivi et l'établissement des rapports les concernant. À cet égard, de nombreuses délégations ont insisté sur la nécessité d'inclure des indicateurs de progrès tant quantitatifs que qualitatifs. S'agissant des indicateurs quantitatifs, la logique qui préside à leur choix doit être précisée. Ces délégations sont convenues que le C/4 devrait reposer sur une base solide, à savoir une évaluation des activités et résultats précédents. Certains délégués ont souhaité une réduction du nombre des priorités. Toutefois, des délégations ont souligné que des changements étaient certes nécessaires pour permettre l'émergence d'activités nouvelles et prometteuses, mais que le 34 C/4 ne devrait pas se traduire par une perte de continuité en ce qui concerne les priorités et objectifs actuels. (Voir p. 204 et 205, par. 35.)

Les intervenants sont convenus que des efforts devraient être faits pour assurer le maximum de cohérence entre les actions relatives à l'EPT et les deux Décennies des Nations Unies, pour l'alphabétisation et pour l'éducation au service du développement durable, mais également avec l'ensemble plus vaste des préoccupations relatives au développement, à la paix et à la sécurité, en évitant les doubles emplois et les séparations par trop rigides. En fait, l'EPT devrait être mieux intégrée aux deux décennies susmentionnées et assortie d'objectifs et indicateurs appropriés et d'une feuille de route contenant des objectifs revus tous les deux ans.

Les délégations ont aussi salué l'œuvre précieuse accomplie par les instituts de l'UNESCO pour l'éducation dans la réalisation du programme de l'EPT.

Le 34 C/4 devrait également donner un nouvel élan aux partenariats pour toutes les priorités de l'UNESCO, en évitant les chevauchements, en tirant parti des complémentarités et en mettant en commun les ressources, internes et externes. La prise en compte des liens avec les partenaires des Nations Unies et la société civile a été jugée particulièrement utile. De nombreuses délégations ont approuvé la fonction de catalyseur et de courtier honnête exercée par l'UNESCO. (Voir p. 205, par. 37, cinq premières lignes.) Plusieurs délégations ont appelé l'attention sur les possibilités offertes par le financement extrabudgétaire, ce qui ne devrait toutefois pas être au détriment du programme et des priorités ordinaires. En général, il a été jugé nécessaire d'établir un bon équilibre entre les ressources du budget ordinaire et les fonds extrabudgétaires.

Tous les délégués ont été d'accord sur la nécessité de renforcer les activités correspondant aux multiples dimensions de la qualité de l'éducation, notamment l'éducation à la compréhension interculturelle, à la paix, aux droits de l'homme et au dialogue et l'éducation au service du développement durable. Ce dernier point doit être inclus dans les activités de l'UNESCO visant à promouvoir un dialogue entre les cultures, les civilisations et les peuples et à contribuer à la lutte

---

<sup>1</sup> Pour toutes les références, voir *Actes de la Conférence générale, 33<sup>e</sup> session, Résolutions, Volume 1, édition française*.

entre l'extrémisme, le fanatisme et le terrorisme. Plusieurs délégués se sont félicités à cet égard du rapport du Forum de la jeunesse de 2005, qui traite précisément de ces questions. Certaines délégations ont souligné l'importance de l'enseignement des langues à cet égard. La formation des maîtres a été considérée comme une activité revêtant une importance considérable et nécessitant de la part de l'UNESCO une attention et un soutien importants et durables. Les délégations ont aussi préconisé que l'accent soit mis sur les besoins des femmes et des filles ainsi que d'autres groupes vulnérables, et proposé qu'une attention particulière soit accordée aux régions et pays qui sont nettement en retard dans la réalisation des objectifs de l'EPT. Il a été également proposé de mettre davantage l'accent sur l'éducation dans les zones rurales. Certains délégués ont mis en avant l'initiative E-9. Les réseaux propres à l'UNESCO ont recueilli un vaste soutien, par exemple RÉSEAU et UNEVOC. (Voir p. 205, par. 38, 13 premières lignes.) Une délégation a préconisé l'élaboration d'un cadre d'action pour la lutte contre la généralisation de la culture de la drogue qui pose un problème particulier aux États membres. De manière générale, on a fortement insisté sur la nécessité d'une action intersectorielle effective et sur la poursuite des questions transsectorielles, celles de l'égalité des sexes et des droits de l'homme notamment.

### **Commission III**

Vingt-neuf délégués ont pris la parole. Ils se sont tous félicités de l'occasion d'avoir un échange préliminaire sur les orientations de la future Stratégie à moyen terme. Certaines délégations ont fait observer que cet échange avait lieu au bon moment, étant donné que les choix en matière d'orientations futures seraient aussi déterminés par les conclusions du récent Sommet mondial de l'ONU, en particulier l'engagement renouvelé de la communauté internationale d'éliminer la pauvreté, de protéger l'environnement et de mettre l'accent sur le renforcement des capacités dans toutes les activités du système des Nations Unies. Le processus d'élaboration du document C/4 était une remise en question mais aussi une occasion d'approfondir l'action de l'UNESCO, notamment par le biais de consultations larges et exhaustives associant en particulier les commissions nationales et les organisations de la société civile. (Voir p. 219, par. 63.)

La contribution essentielle que les sciences peuvent faire à la diminution de la pauvreté et à la mise en valeur de l'environnement a été soulignée par tous les orateurs, qui ont aussi demandé un renforcement des programmes de l'UNESCO dans le domaine des sciences. Tous ont estimé que les programmes scientifiques devraient tenir une place plus importante dans l'action de l'Organisation et qu'il était par conséquent nécessaire de mobiliser des ressources supplémentaires afin de promouvoir la coopération scientifique et le renforcement des capacités dans les domaines des sciences, de la technologie et de l'innovation, et notamment aussi de contribuer à faire mieux connaître les programmes scientifiques de l'UNESCO. La Commission a unanimement estimé que les sciences, la technologie et l'innovation étaient indispensables à la croissance économique, au développement et, à terme, à l'élimination de la pauvreté, les sciences sociales et humaines définissant pour leur part le contexte éthique, social et culturel dans lequel s'inscrivaient ces évolutions. (Voir p. 219, par. 64.)

De nombreuses délégations ont demandé à l'UNESCO d'encourager la coopération entre les secteurs des sciences exactes et naturelles et des sciences sociales et humaines et d'intégrer de façon plus efficace la réflexion issue des travaux des six programmes scientifiques intergouvernementaux internationaux de l'UNESCO, permettant ainsi des synergies et l'élaboration de programmes à caractère interdisciplinaire. D'autres orientations et enjeux à prendre en compte dans la préparation de la Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 ont été mentionnés, à savoir : mettre l'accent sur le rôle de catalyseur de l'Organisation pour la coopération internationale et le renforcement des capacités ; veiller à dépasser les divisions sectorielles traditionnelles dans les domaines scientifiques ; renforcer l'orientation vers les résultats au niveau des effets recherchés énoncés dans la Stratégie à moyen terme, y compris en formulant des objectifs de programme clairs, en élaborant

des indicateurs de performance spécifiques, mesurables et réalistes et en fixant des échéances. Dans tous les cas, le choix des indicateurs devait être justifié dans un souci de transparence. L'approche de la gestion axée sur les résultats a été jugée essentielle pour faciliter la lecture du document C/4 et les débats sur les questions stratégiques, ainsi que pour évaluer les résultats obtenus. Étant donné que les programmes doivent avoir un caractère prospectif afin de répondre aux nouveaux besoins, plusieurs délégations ont estimé que le processus d'élaboration du document C/4 devrait également prévoir la possibilité de révisions et d'ajustements de manière continue. (Voir p. 219 et 220, par. 65.)

La nécessité de définir plus clairement le rôle de l'UNESCO au sein de la communauté internationale et de délimiter le rôle et les activités d'autres partenaires internationaux a été évoquée par de nombreux orateurs. À cet égard, le caractère transsectoriel de beaucoup de programmes de l'UNESCO (développement durable, enseignement des sciences, prévention et préparation relatives aux catastrophes naturelles, petits États insulaires en développement) a été souligné. Un grand nombre de délégations ont demandé d'élever le niveau et d'élargir la portée de l'interdisciplinarité et de l'intersectorialité dans la conception et la mise en œuvre des programmes de l'UNESCO, car la multidisciplinarité constituait en fin de compte l'un des principaux avantages comparatifs de l'Organisation. Elles ont indiqué que la multidisciplinarité plaçait l'UNESCO dans une position privilégiée pour affronter des processus de plus en plus complexes, diversifiés et interdépendants et des questions de nature transnationale et mondiale. Il a été suggéré que l'Organisation se concentre sur les domaines dans lesquels son avantage comparatif serait le mieux valorisé. Plusieurs délégués ont indiqué qu'une contribution effective des secteurs des sciences à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD) était particulièrement importante à cet égard. (Voir p. 220, par. 66.)

On a aussi souligné que l'UNESCO ne pouvait atteindre seule aucun de ses objectifs et avait besoin de travailler avec des partenaires, en s'appuyant aussi sur l'avantage comparatif et la force des autres organisations partenaires. Plusieurs États membres ont estimé que, vu les contraintes budgétaires, l'UNESCO devait agir en tant que catalyseur et aider à orienter les travaux vers les résultats souhaités. En soulignant la dimension intellectuelle et éthique des travaux de l'UNESCO, plusieurs orateurs ont mis en évidence le rôle de l'Organisation en tant que tribune mondiale pour la réflexion et l'orientation stratégique. D'autres ont estimé que, tout en conservant ses cinq fonctions, l'UNESCO devrait se concentrer sur l'action au niveau des pays. De nombreuses délégations ont estimé qu'un équilibre devrait être trouvé entre ces rôles complémentaires. Il y a eu toutefois un accord très large sur le fait que la priorité devait aller au renforcement des capacités endogènes et à la mise en commun des expériences, car le renforcement des capacités nationales sera la clé de la réalisation des objectifs de développement dans les domaines de compétence de l'UNESCO. En particulier, l'UNESCO devrait aider les pays à adopter des politiques leur permettant de relever les défis nationaux et régionaux du développement, y compris d'atteindre les buts et objectifs de développement convenus au niveau international tels que les OMD, ainsi que d'affronter les questions mondiales urgentes, en particulier celles liées aux changements climatiques et au développement durable. (Voir p. 220, par. 67.)

À propos du document 34 C/4, plusieurs délégations ont néanmoins exprimé leur soutien au maintien, ne serait-ce que par souci de continuité, des priorités principales pour les deux programmes scientifiques, « L'eau et les écosystèmes associés » pour le grand programme II et « L'éthique des sciences et des technologies, en particulier la bioéthique » pour le grand programme III dans le prochain C/5. Plusieurs délégations ont estimé que la notion de priorité principale devait être plus large afin que tous les programmes scientifiques de l'UNESCO gardent leur dynamisme et continuent à être de la plus haute qualité. L'importance des sciences fondamentales pour les pays en développement a aussi été citée comme priorité principale possible. Parmi les domaines d'attention prioritaire suggérés, on citera les changements climatiques, la

prévention et la préparation relatives aux catastrophes, la limitation des pertes de diversité biologique grâce à la gestion durable des ressources, les énergies renouvelables, la formulation de stratégies nationales pour la science et la technologie, la promotion des systèmes de connaissances locales et autochtones, ainsi que l'amélioration des liens entre scientifiques et décideurs. (Voir p. 220, par. 68.)

Au cours du débat, la quasi-totalité des délégations ont appuyé la proposition tendant à ce qu'un examen d'ensemble des grands programmes II (Sciences exactes et naturelles) et III (Sciences sociales et humaines) soit effectué par une équipe d'experts scientifiques de toutes les régions, sans exclusion, en partenariat avec le Secrétariat. Cet examen visait à produire une évaluation du « rôle de l'UNESCO au sein de la communauté scientifique mondiale [...] ainsi qu'une réflexion sur l'articulation entre les sciences sociales et humaines et les sciences exactes et naturelles », qui ferait partie intégrante de la planification des programmes et y contribuerait. Cette proposition a été présentée sous la forme d'un projet de résolution dans le document 33 C/COM.III/DR.2, lequel a été plébiscité. Après des consultations avec le Directeur général et son représentant au sujet de la source de financement de cet examen, il a été indiqué qu'un montant de 120.000 dollars pourrait être réaffecté dans le cadre du plan d'évaluation proposé de l'Organisation, mais que des ressources extrabudgétaires supplémentaires seraient nécessaires. La Commission a donc convenu de remplacer le dernier paragraphe du dispositif par deux nouveaux paragraphes libellés comme suit :

« Se félicite de l'intention du Directeur général d'ajuster le plan d'évaluation pour 2006-2007 en vue de dégager sur les ressources ordinaires inscrites au Programme et budget pour 2006-2007 (33 C/5) 120.000 dollars pour la réalisation de l'examen de l'équipe d'experts » ; « Prie instamment les États membres de fournir le plus tôt possible des ressources extrabudgétaires complétant les fonds provenant du Programme et budget ordinaire (33 C/5) ». Il a en outre été convenu d'ajouter la formulation suivante à la fin du premier paragraphe dispositif : « qui ferait partie intégrante de la planification des programmes et y contribuerait ».

Le représentant du Directeur général a également précisé que le Directeur général entendait que l'équipe d'experts soit constituée de hauts fonctionnaires du Secrétariat, sous la direction du DDG, et d'experts extérieurs. De nombreuses délégations ont exprimé leur satisfaction au Directeur général pour l'esprit de coopération caractérisant sa proposition ainsi que pour la solution pratique apportée à la question du financement. Elles ont aussi exprimé l'espoir que l'examen débute rapidement et s'achève suffisamment tôt pour que ses résultats puissent éclairer l'élaboration des documents 34 C/4 et 34 C/5.

#### **Commission IV**

Dix-neuf délégués, un observateur et un représentant d'une ONG ont pris la parole. Ils se sont félicités d'avoir pu procéder à un échange de vues préliminaire sur les orientations de la future Stratégie à moyen terme. Ils ont souligné la nécessité d'établir un lien étroit entre le 34 C/4 et les documents C/5 biennaux, compte tenu également du Document final du récent Sommet mondial de l'Assemblée générale des Nations Unies tenu en septembre 2005, au cours duquel, de l'avis de certains délégués, la lutte contre la pauvreté était apparue comme l'objectif primordial du système des Nations Unies. Ils se sont déclarés satisfaits de la structure et de la portée du 31 C/4, y compris les cinq fonctions de l'UNESCO qui devraient être préservées. Parallèlement, de nombreux délégués ont souligné la nécessité de renforcer l'intersectorialité et d'affiner encore l'approche de la programmation, de la budgétisation, de la gestion et du suivi fondée sur les résultats. Plusieurs délégués ont pensé également qu'il était souhaitable de réduire le nombre de priorités et d'objectifs stratégiques, notamment pour favoriser la cohérence stratégique et expliciter davantage l'allocation des ressources dans les programmes et budgets biennaux (C/5). Un délégué a demandé que les

« clauses d'extinction » soient appliquées de façon plus rigoureuse dans l'exécution du programme. (Voir p. 234, par. 12.)

Plusieurs délégués se sont félicités de la singularité du mandat et de la compétence de l'UNESCO dans le domaine de la culture et de la politique culturelle et ils ont souligné la nécessité d'articuler plus clairement cet avantage comparatif. Ils ont insisté sur le rôle proactif que joue l'UNESCO quand elle aborde la question des conséquences de la mondialisation, et ont préconisé une visibilité et une efficacité nouvelles ainsi que la définition d'une vision claire qui guiderait l'UNESCO dans son action et dans sa fonction d'instance intellectuelle novatrice. Des participants ont également souligné qu'il importait de renforcer la synergie entre les structures hors Siège et le Siège. Un délégué a invité l'UNESCO à s'efforcer de renforcer son impact en formulant et en choisissant des thèmes transversaux et des programmes phares novateurs qui devraient être reliés aux OMD. (Voir p. 234, par. 13.)

De nombreux délégués ont proposé que la protection du patrimoine culturel, matériel et immatériel, demeure une priorité essentielle et un programme phare au sein du programme sur la culture. À cet égard, plusieurs délégués ont proposé que l'élaboration de nouveaux instruments normatifs soit suspendue et que les efforts se concentrent plutôt sur la consolidation et la mise en œuvre des instruments existants. Un grand nombre de délégués ont proposé que la protection de la diversité culturelle et les principes qui y sont associés soient l'objectif stratégique clé de la prochaine Stratégie à moyen terme. Certains délégués ont pensé qu'il faudrait assurer une synergie et une articulation accrues entre les deux objectifs stratégiques - protection du patrimoine culturel et promotion de la diversité culturelle - tout en conservant un lien très net avec le dialogue interculturel et la prévention des conflits. À cet égard, il a été noté que le Plan d'action de Stockholm était toujours pertinent et il a été proposé que la suite donnée à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles puisse fournir une orientation stratégique pour le 34 C/4, en tant que nouveau cadre international pour les politiques culturelles. (Voir p. 234, par. 14.)

Les délégués ont en outre souligné la singularité du mandat de l'UNESCO qui autorise une intégration et une synergie intersectorielles entre tous les grands programmes de l'Organisation, et ils ont préconisé l'élaboration d'un bien plus grand nombre de programmes intersectoriels. La Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable a été mise en relief en tant qu'occasion unique de développer la coopération intersectorielle, et la connexion entre les actions relatives au patrimoine mondial et les travaux de tous les autres secteurs du programme de l'UNESCO a été également soulignée. Certaines délégations ont aussi proposé que les recommandations du récent Forum de la jeunesse à cet égard soient prises en compte. (Voir p. 234, par. 15.)

Il a été demandé à l'UNESCO d'explicitier davantage les aspects conceptuels du Rapport Delors et du Rapport Pérez de Cuéllar compte tenu des conséquences culturelles de la mondialisation dans un monde en mutation rapide, notamment l'accentuation de la vulnérabilité culturelle. À cet égard, un délégué a insisté sur la nécessité d'établir un équilibre judicieux entre le tourisme culturel et la conservation, entre le développement et la conservation et entre les avantages commerciaux et la conservation. Plusieurs propositions d'axes de programmation nouveaux ou renouvelés ont été avancées par les délégations. Il a été par exemple proposé de redonner un nouvel élan aux droits culturels, y compris aux droits des femmes et des immigrants ; à la ratification et/ou l'application des conventions pertinentes sur la lutte contre le trafic illicite d'objets du patrimoine culturel ; et à la protection des biens culturels par la conservation des collections et des biens culturels meubles en péril et par la numérisation du patrimoine culturel, établissant ainsi pour l'avenir un lien vers le développement et la créativité durables. Il a été également proposé de renforcer les activités relatives aux langues en mettant un accent nouveau sur les langues

minoritaires ; et de revenir sur la question du statut des artistes, compte tenu également de la prochaine Conférence mondiale sur l'enseignement artistique. L'on a également appelé l'attention sur l'importance de la promotion continue des industries culturelles, en particulier celles dont les petits États insulaires en développement peuvent tirer parti. (Voir p. 234 et 235, par. 16.)

### **Commission V**

Trente et un délégués ont pris la parole, dont deux représentants d'organisations non gouvernementales. Tous se sont félicités de la possibilité d'avoir un dialogue ouvert à ce stade initial de la préparation de la Stratégie à moyen terme, ce qui devrait permettre de refléter la diversité des États membres de l'Organisation et de prendre en compte les conceptions et les attentes du plus grand nombre possible de peuples. (Voir p. 248, par. 45.)

Plusieurs délégués ont estimé que les résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) - tant la phase I (Genève, 2003) que la phase II (Tunis, 2005) - devraient constituer une base solide pour la préparation de la nouvelle Stratégie à moyen terme. Certains étaient d'avis que l'ordre du jour du SMSI offrait un nouveau moyen d'articuler les documents C/4 et C/5. Comme l'ont fait remarquer certains représentants, les quatre principes sous-tendant la notion de sociétés du savoir - la liberté d'expression, l'accès universel à l'information et à la connaissance, l'égalité d'accès à une éducation de qualité et la promotion de la diversité culturelle - devraient continuer d'inspirer et de guider l'élaboration du C/4, et devraient conduire à la formulation de programmes et d'activités intersectoriels en collaboration avec les autres programmes. Selon d'autres orateurs, la réduction de la fracture numérique resterait un problème crucial auquel il fallait s'atteler après le Sommet de Tunis. (Voir p. 248, par. 46.)

De nombreux délégués ont estimé que les TIC étaient au cœur même de toutes les sociétés et continueraient de l'être au cours des prochaines années, en jouant un rôle clé dans l'édification de sociétés plus égalitaires. Les délégués ont souligné à l'unanimité l'importance cruciale des TIC dans l'ensemble des domaines de compétence de l'UNESCO - l'éducation, les sciences, la culture et la communication. Dans ce contexte, l'accent a été mis sur l'importance des TIC pour la poursuite de l'objectif d'élimination de la pauvreté et pour le programme relatif à l'EPT. L'unanimité s'est faite sur la nécessité d'une approche intersectorielle renforcée et d'une intégration des TIC dans tous les domaines de l'Organisation. Un certain nombre de délégués ont aussi fait valoir que le 34 C/4 coïnciderait avec une période cruciale pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement qui devaient être atteints en 2015. (Voir p. 248, par. 47.)

Plusieurs délégations ont proposé de continuer d'accorder une attention prioritaire à la priorité principale retenue dans le document 33 C/5 pour la communication et l'information, à savoir « [l']autonomisation des populations par l'accès à l'information et au savoir, l'accent étant mis sur la liberté d'expression ». On a estimé que la liberté d'expression, le pluralisme des médias et l'accès à l'information et au savoir constituaient une plate-forme essentielle pour l'action de l'UNESCO visant à édifier des sociétés du savoir. On a considéré que la constitution de sociétés du savoir intégratrices et pluralistes était l'un des principaux défis de l'humanité. De nombreux délégués ont exprimé l'opinion qu'une importance accrue devrait être accordée dans le C/4 aux problèmes et répercussions éthiques, juridiques et sociétaux du développement des TIC ainsi qu'à l'impact de la mondialisation sur les sociétés de l'information et du savoir. La nécessité d'encourager l'élaboration de contenus locaux multilingues et diversifiés a été reconnue par de nombreux orateurs. Un délégué a estimé que les trois dimensions de la création de sociétés numériques et formées à la maîtrise de l'information - les « 3 C » : contenu, capacité et connectivité - devraient être complétées dans les préoccupations de l'UNESCO par un quatrième « C », le coût. (Voir p. 248, par. 48.)

Plusieurs délégués ont souligné la très grande importance des activités de l'UNESCO en vue de promouvoir d'une part l'accès universel à l'information et aux connaissances et de l'autre la liberté d'expression. Plusieurs délégués, évoquant les menaces qui pèsent sur la liberté d'expression, ont exhorté l'UNESCO à poursuivre son action dans le domaine de la promotion de médias indépendants et pluralistes et de la mise en place de législations sur la liberté de l'information, à continuer d'encourager les initiatives visant à renforcer la liberté de la presse et à soutenir les campagnes des associations professionnelles concernant la sécurité des journalistes. La nécessité d'encourager les médias de service public dans un environnement de commercialisation accrue a également été soulignée. Quelques délégués ont estimé qu'une attention particulière devrait être accordée à la contribution de la communication et de l'information aux efforts d'instauration de la paix et de médiation dans les situations de conflit, et au renforcement de la tolérance, du dialogue et de la réconciliation dans les situations d'après-conflit. (Voir p. 249, par. 49.)

Il y a eu un très large soutien à la poursuite du renforcement des capacités dans le domaine de la communication et de l'information, à titre prioritaire. Les domaines ci-après ont été identifiés à cet égard : formation des enseignants à l'utilisation des TIC, éducation aux médias, y compris analyse critique des contenus de l'information, et formation des professionnels, y compris des journalistes et des professionnels des médias, des archivistes, des bibliothécaires et autres spécialistes de l'information. (Voir p. 249, par. 50.)

Il y a eu consensus sur le fait que les médias traditionnels allaient rester une source majeure d'information dans de nombreux pays, car une grande part de la population mondiale est loin d'avoir accès aux TIC, par manque d'infrastructures ou de moyens économiques. Il est par conséquent crucial d'offrir l'accès à l'information par l'intermédiaire d'une variété de sources, y compris les médias traditionnels, les bibliothèques et les archives. On a relevé l'importance particulière des radios communautaires et des centres multimédias communautaires comme points d'accès à l'information et comme outils de création des connaissances dans de nombreuses régions du monde. L'UNESCO a été invitée à continuer à soutenir leur développement. Un délégué, se référant au rôle clé que les TIC et les médias communautaires pourraient jouer dans l'élimination de la pauvreté, a exhorté l'Organisation à continuer à encourager la collecte et l'utilisation des connaissances locales et traditionnelles existantes au niveau local dans le cadre de ses efforts pour lutter contre la pauvreté. Par ailleurs, l'UNESCO devrait jouer un rôle dans la mobilisation des connaissances locales et traditionnelles au service du développement durable et encourager la diffusion d'initiatives réussies. (Voir p. 249, par. 51.)

La préservation de l'information a été considérée comme une condition préalable indispensable pour l'accès à l'information et devrait également figurer de façon bien visible dans le document 34 C/4. Un certain nombre de délégués ont souligné l'importance d'une sensibilisation accrue dans ce domaine, en encourageant la préservation numérique à faible coût, en particulier celle des productions audiovisuelles. À cet égard, plusieurs délégués ont rappelé le rôle clé du programme Mémoire du monde dans la préservation du patrimoine documentaire. L'importance des logiciels libres et gratuits pour faciliter l'accès aux informations éducatives et scientifiques devrait également être mise en évidence dans le prochain C/4. (Voir p. 249, par. 52.)

En outre, il faudrait accorder une attention particulière à l'initiation aux médias et à l'information. Plusieurs délégations ont appelé l'attention sur les besoins des femmes et ont souligné le rôle que jouent les TIC comme outil d'intégration sociale, économique et politique de ces dernières. Globalement, on a fortement placé l'accent sur le traitement de questions transversales telles que les TIC et les droits de l'homme, l'utilisation des TIC dans la cybergouvernance, les TIC et la citoyenneté et les activités intéressantes et associant les jeunes. Plusieurs délégués ont mis en avant et soutenu les initiatives proposées dans le Rapport du Forum

des jeunes de l'UNESCO 2005, en particulier celles relatives à l'élaboration de contenus médiatiques adaptés aux jeunes et à la participation des jeunes à la production de médias. (Voir p. 249, par. 53.)

De nombreuses délégations ont jugé essentiel d'instaurer des partenariats et une coopération ainsi que des consultations étroites avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et avec les secteurs public et privé. Le 34 C/4 devrait également donner un nouvel élan à la création de partenariats touchant toutes les priorités de l'UNESCO en évitant les chevauchements, en exploitant les complémentarités et en partageant les ressources. Un délégué a appelé à créer un réseau mondial de coopération dans le domaine des TIC. (Voir p. 249, par. 54.)

Certaines délégations ont également proposé que l'Organisation conserve ses cinq fonctions énoncées dans le 31 C/4 : laboratoire d'idées, organisme normatif, centre d'échange d'information, organisme de développement des capacités des États membres et catalyseur pour la coopération internationale. (Voir p. 249, par. 55.)

Les délégations sont convenues que le 34 C/4 devrait inclure, pour permettre une mesure et un suivi appropriés, des objectifs et des indicateurs de performance non seulement spécifiques, mesurables, réalisables et transparents, mais aussi réalistes et à échéance déterminée. De nombreux délégués ont souligné qu'il était nécessaire de continuer à affiner l'approche de programmation fondée sur les résultats, y compris la définition d'indicateurs à la fois quantitatifs et qualitatifs permettant de mesurer les progrès. Il faudrait accorder davantage d'importance aux résultats qualitatifs. (Voir p. 249 et 250, par. 56.)

Plusieurs délégations ont estimé que l'évaluation formait la base de toute action future et était un moyen d'améliorer l'efficacité et la transparence. Certains délégués ont évoqué la nécessité de fixer un nombre limité de priorités clairement définies dans des domaines où l'Organisation possède un avantage comparatif réel. Certains ont également souligné la nécessité d'assurer une meilleure complémentarité des mesures qui seront mises en œuvre conjointement par le Siège et les bureaux hors Siège. D'autres, enfin, ont appelé à redoubler d'efforts pour améliorer la visibilité de l'Organisation. (Voir p. 250, par. 57.)

## **Partie II**

### **Préparation du Projet de programme et de budget pour 2008-2009 (34 C/5)**

#### **1. Présentation du point**

Représentant le Directeur général, le Directeur du Bureau de la planification stratégique a présenté le point et le document 33 C/7. Il a souligné que le Programme et budget pour 2008-2009 (document 34 C/5) correspondrait au premier exercice biennal de la prochaine Stratégie à moyen terme (document 34 C/4) et devrait par conséquent s'inscrire dans le cadre stratégique global défini dans ce document. Il a invité les délégués à donner leur avis plus particulièrement sur les thèmes énumérés aux alinéas (a) à (m) du paragraphe 3 du document 33 C/7. (Voir p. 205, par. 39, deuxième à cinquième lignes.)

#### **2. Débats des différentes commissions sur ce point**

##### **Commission I**

Vingt et un délégués ont pris la parole. La plupart d'entre eux ont demandé que les activités de l'UNESCO continuent d'être alignées sur les objectifs de développement convenus au plan international, axés sur les résultats et définis dans le temps, en particulier ceux qui figurent dans la

Déclaration du Millénaire et ceux adoptés lors du Forum mondial de Dakar sur l'EPT. Ils ont aussi demandé que des liens forts et explicites soient établis entre le 34 C/4 et le 34 C/5 et que tout soit fait pour concentrer davantage le programme autour des priorités stratégiques qui figureront dans le 34 C/4. Concernant les projets relatifs aux thèmes transversaux, quelques délégations ont demandé que le nombre en soit réduit afin d'utiliser les ressources disponibles pour d'autres activités intersectorielles et de programme.

De nombreuses délégations ont souhaité que des progrès soient réalisés dans la participation de l'UNESCO au processus BCP/PNUAD, ce qui permettrait de participer activement à l'accomplissement à l'action prévue dans la Déclaration du Millénaire et dans le Document final du Sommet mondial, de contribuer aux activités de chaque équipe de pays des Nations Unies et de conférer une visibilité à l'UNESCO au niveau des pays. Plusieurs délégations ont demandé que les commissions nationales soient davantage appuyées.

Un grand nombre d'orateurs ont estimé que le document C/5 était trop volumineux et assez difficile à consulter, bien que des progrès aient été faits pour le simplifier et en rendre la présentation plus claire. D'autres améliorations étaient encore attendues. Quelques délégations ont exprimé en particulier leur préoccupation quant à la manière dont les ressources extrabudgétaires étaient présentées et intégrées dans le C/5. Il devait être clair que ces fonds supplémentaires contribuaient strictement à une amélioration de l'impact et à un élargissement de la portée des priorités fixées pour le Programme ordinaire. Plusieurs délégations ont souhaité une meilleure évaluation des programmes en cours afin de guider la planification et la programmation. À cet égard, une attention particulière devrait être accordée aux liens entre les documents C/5 et C/3. (Voir p. 188 et 189, par. 19, deuxième à huitième lignes.)

Plusieurs États membres ont suggéré de sélectionner et de désigner de manière plus réfléchie les programmes phares et certains orateurs ont estimé qu'il faudrait les limiter à un par grand programme. À ce propos, plusieurs délégués ont demandé que le 34 C/5 fasse clairement référence aux ressources en personnel assignées aux différents sous-programmes ou axes d'action. Cette information était indispensable pour évaluer le coût total et l'efficacité du programme et cela constituerait également un pas en avant vers la budgétisation axée sur les résultats. (Voir p. 189, par. 20.)

Il y a eu accord général sur la nécessité d'inclure des activités intersectorielles encore plus fortes dans le 34 C/5. L'action intersectorielle concernant les grands programmes I et V a été considérée comme particulièrement prometteuse eu égard à la corrélation entre l'éducation et les médias. Certaines délégations ont également demandé une évaluation de l'efficacité des approches intégratrices, notamment en ce qui concernait les jeunes.

Certaines délégations ont fait part de préoccupations particulières, telles que la nécessité d'un examen de la politique de l'Organisation en matière de publications en vue de rendre le contenu et la présentation des documents plus attractifs, ainsi que le rôle de l'UNESCO dans les processus de microfinancement et son rapport avec l'éducation.

## **Commission II**

Seize délégués ont pris la parole. Pour tous, il importait de prévoir une articulation particulière entre le 34 C/5 et les objectifs stratégiques du 34 C/4 pour les quatre programmes (éducation, sciences, culture, et communication et information). Plusieurs délégations ont préconisé la poursuite des priorités actuelles du programme, ainsi que davantage de concentration et de recentrage. L'UNESCO aurait pour tâche majeure d'améliorer sa contribution à la réalisation des objectifs de développement axés sur des résultats précis et assortis d'un calendrier ayant fait l'objet

d'un accord international, par exemple ceux qu'énumèrent la Déclaration du Millénaire ou qui ont été adoptés par le Forum mondial de Dakar sur l'EPT. Les orateurs ont reconnu la nécessité d'une concentration du programme sur les priorités, principales et autres, qui devaient s'appliquer à l'ensemble des objectifs de l'EPT. Ils ont évoqué l'adoption d'une approche pour l'ensemble du secteur, englobant plus particulièrement l'enseignement secondaire, l'EFTP et la formation des enseignants. (Voir p. 205, par. 40.)

L'accord a été total sur la nécessité de renforcer l'action intersectorielle, comme entre le grand programme I et le grand programme II en ce qui concerne l'enseignement des sciences ou entre le grand programme I et le grand programme V pour l'éducation et les médias. Des délégations ont recommandé l'examen des approches actuellement suivies pour intégrer à l'action générale les activités concernant l'Afrique, les pays les moins développés, les femmes et les jeunes. (Voir p. 205 et 206, par. 41.)

Des orateurs ont souligné l'intérêt des activités et projets phares, plus particulièrement pour l'alphabétisation, l'éducation pour le développement durable, la prévention du VIH/sida et le Réseau du système des écoles associées de l'UNESCO (Réseau). (Voir p. 206, par. 42.)

De nombreuses délégations ont insisté sur la nécessité de continuer à appliquer et affiner l'approche de la programmation axée sur les résultats, notamment en formulant des résultats escomptés quantitatifs et qualitatifs, ainsi que des indicateurs de performance et de référence, en liaison avec l'évaluation et le suivi. (Voir p. 206, par. 43.)

Plusieurs délégations ont plaidé en faveur d'une plus grande décentralisation du personnel et des ressources du programme et préconisé une meilleure intégration des programmes et priorités de l'UNESCO à la programmation par pays commune à l'ensemble du système des Nations Unies, notamment par le biais des stratégies pour la réduction de la pauvreté, des PNUAD, des BCP et d'autres modes de programmation pertinents. Les ressources extrabudgétaires et leur incidence sur la programmation doivent être clairement prises en compte. Quant à la coopération avec des partenaires multilatéraux et bilatéraux ainsi qu'avec les acteurs de la société civile et le secteur privé, il faudrait déterminer clairement les avantages comparatifs et les contributions correspondant à chacun d'eux (« tableau de cadrage »). (Voir p. 206, par. 44, sept premières lignes.) Des délégués ont également mis en lumière la nécessité de mettre à profit tout le potentiel que représentent les Instituts de l'UNESCO, en assurant la coordination voulue.

### **Commission III**

Les représentants de neuf États membres ont pris part au débat. Ils ont unanimement réaffirmé la nécessité d'assurer une meilleure articulation entre les sciences exactes et naturelles et les sciences sociales et humaines lors de l'examen des aspects éthiques de la science et de la technologie. Tous les orateurs ont reconnu que l'UNESCO devait continuer à accorder une attention prioritaire à la mise en œuvre des recommandations émanant du Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, 2002) et ont retenu le renforcement des capacités comme fonction primordiale de l'Organisation dans le document 34 C/5. (Voir p. 221, par. 70.)

L'accord a été général sur le maintien des approches d'intégration appliquées aux activités concernant l'Afrique, les pays les moins avancés, les femmes et les jeunes. Plusieurs orateurs ont préconisé l'octroi d'une plus large place à la promotion du rôle des femmes dans les sciences, surtout à un renforcement des capacités propre à assurer leur participation effective et active, plus particulièrement aux processus de démocratisation et de gouvernance. (Voir p. 221, par. 71.)

L'UNESCO devrait intensifier son appui aux programmes pour lesquels elle dispose d'un avantage comparatif par rapport à d'autres institutions du système des Nations Unies, surtout en vue de la réalisation des objectifs prioritaires définis dans la Déclaration du Millénaire adoptée par l'ONU en 2000 et dans le Document final du Sommet mondial de 2005. (Voir p. 221, par. 72.)

De nombreuses délégations ont préconisé un niveau et un champ accrus d'interdisciplinarité et d'intersectorialité dans la conception et la mise en œuvre des programmes de l'UNESCO pour tirer le meilleur parti de l'un des points forts de l'Organisation, sa pluridisciplinarité. (Voir p. 221, par. 73.)

Pour toutes les délégations, il fallait continuer à privilégier la concentration du programme et la gestion fondée sur les résultats dans le document 34 C/5. Plusieurs orateurs ont estimé nécessaire d'améliorer la performance pour obtenir les résultats escomptés. Cette condition devait être au centre du 34 C/5. Ils ont en outre considéré que trop souvent l'approche fondée sur les résultats était davantage axée sur les procédures de planification et de programmation de la gestion que sur le suivi et l'évaluation des résultats effectifs du programme, qui devaient être mis en place tant au niveau central qu'à celui des pays. À cet égard, nombre de délégations ont recommandé que l'on continue à affiner la formulation des résultats et des indicateurs de performance qualitatifs et quantitatifs et de fixer des références et des objectifs permettant de mesurer les progrès accomplis sur une période donnée. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait de s'appuyer sur les conclusions et recommandations issues de l'évaluation pour la planification, la budgétisation, le suivi et l'évaluation du programme, ainsi que pour l'élaboration des politiques. (Voir p. 221, par. 74.)

En ce qui concerne le choix des priorités du programme, tous les États membres ont souhaité garder l'approche consistant à désigner une priorité principale pour chaque grand programme et un nombre limité « d'autres » priorités. Il a aussi été largement admis qu'il fallait conserver les priorités principales actuelles (« L'eau et les écosystèmes associés » pour le grand programme II et « Éthique des sciences et des technologies, en particulier la bioéthique » pour le grand programme III) dans le 34 C/5. Quelques délégations ont signalé la nécessité d'une perspective holistique, dans laquelle toutes les priorités se renforceraient mutuellement et contribueraient aux objectifs généraux de l'UNESCO. (Voir p. 221, par. 75.)

Dans la poursuite des objectifs internationalement approuvés dans la Déclaration du Millénaire et dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable, plusieurs délégations ont recommandé en ce qui concerne la priorité principale du grand programme II, « L'eau et les écosystèmes associés », de privilégier la recherche et le renforcement des capacités. Dans le domaine de l'éducation pour la gestion de l'eau, la réussite de l'UNESCO-IHE en matière de renforcement des capacités des pays en développement a mis en relief le travail de l'Institut. L'IHE a été considéré comme une plaque tournante mondiale pour le développement des connaissances et des concepts, notamment par le biais du Programme PoWER (Partenariat pour l'éducation et la recherche en matière d'eau). Il a été suggéré, dans le cadre de la priorité principale, de considérer également d'autres priorités comme l'impact des changements climatiques sur les ressources en eau, la préparation aux risques et catastrophes liés à l'eau, l'amélioration de l'approche écohydrologique, la gestion des bassins d'eau souterraine et des aquifères partagés, ainsi que la prévention des conflits liés à l'eau, les réserves de biosphère au service du développement durable et le rôle des femmes dans la gestion des ressources en eau et l'hygiène. La nécessité de renforcer la coopération et les synergies entre le PHI et les autres programmes scientifiques intergouvernementaux de l'UNESCO a également été soulignée. (Voir p. 221, par. 76.)

On a de même beaucoup insisté pour que l'attention soit prioritairement accordée à la gestion des zones côtières et marines, et une référence particulière a été faite à la Commission

océanographique intergouvernementale (COI), qui a été félicitée pour son rôle de chef de file dans la mise en place d'un système d'alerte précoce et pour les solides partenariats qu'elle a établis à cette fin. Plusieurs États membres ont reconnu à cet égard la fructueuse contribution de l'UNESCO aux mécanismes de coordination relatifs à l'eau et aux océans mis en place à l'échelle du système des Nations Unies. (Voir p. 221, par. 77.)

Alors qu'une majorité écrasante proposait que la principale priorité du grand programme III reste l'« Éthique des sciences et des technologies, en particulier la bioéthique », un orateur a estimé que la gestion des transformations sociales (MOST) devrait devenir la principale priorité du grand programme ou, à tout le moins, s'y voir attribuer une place plus importante. Un délégué a suggéré que la principale priorité du grand programme III pourrait aussi comprendre l'éthique de la durabilité, y compris l'éthique de l'environnement. (Voir p. 222, par. 78.)

Plusieurs délégations ont demandé que l'on respecte une pause dans la formulation de nouveaux instruments normatifs afin que l'Organisation puisse s'occuper plus efficacement de la mise en œuvre des instruments existants par le biais de l'élaboration de politiques, d'activités législatives, professionnelles et de recherche. Ils se sont félicités de la suggestion du Directeur général à cet égard, et en particulier de l'intention qu'il avait exprimée de mettre l'accent sur la promotion de la diffusion des instruments existants et leur traduction en cadres juridiques et politiques au niveau national. (Voir p. 222, par. 79.)

En plus du soutien qu'ils ont exprimé pour les priorités principales des grands programmes II et III et pour une action prioritaire relative aux océans et aux transformations sociales, les orateurs ont été d'avis que les questions ci-après méritent une attention particulière : le renforcement des capacités en science et technologie, la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD), l'accès des jeunes filles et des femmes à la science, la promotion de la coopération internationale dans le domaine des sciences fondamentales et des sciences de l'ingénieur par le biais du PISF, la formulation des politiques scientifiques, l'élaboration de stratégies de développement durable pour les petits États insulaires en développement (PEID), et la promotion et la gestion de sources d'énergie renouvelables et de l'éducation environnementale. (Voir p. 222, par. 80.)

Les sciences fondamentales et de l'ingénieur ont été citées comme des facteurs essentiels de la lutte contre la pauvreté. De nombreux orateurs ont été d'avis que le soutien au développement des capacités régionales et nationales devrait être revu à la hausse dans le document 34 C/5. Le rôle du Programme international relatif aux sciences fondamentales (PISF) a été jugé essentiel à la promotion de la coopération régionale et internationale et novateur dans ce domaine. Il faciliterait le transfert et le partage des connaissances et le renforcement des capacités nationales en sciences fondamentales et en matière d'enseignement des sciences. De l'avis de certaines délégations, toutes les activités devraient également contribuer à combattre « la fuite des cerveaux » et à surmonter l'isolement des chercheurs des pays en développement. Une délégation a demandé que les programmes scientifiques insistent davantage sur l'innovation et les systèmes novateurs. (Voir p. 222, par. 81.)

Il a également été suggéré par certaines délégations que le document 34 C/5 ait la même présentation et la même structure que le document 33 C/5. (Voir p. 222, par. 82.)

#### **Commission IV**

Lors du débat qui a suivi, sept États membres et un représentant d'une ONG ont pris la parole. Les délégués ont redit que l'UNESCO, seule institution des Nations Unies investie d'un mandat concernant la culture, devait s'efforcer d'accroître encore son avantage comparatif et de conserver

son rôle de chef de file dans ce domaine. Il était primordial d'établir des liens clairs et visibles entre le 34 C/4 et le 34 C/5. De même l'effort devait se poursuivre pour concentrer le programme sur les objectifs stratégiques définis dans le document 34 C/4. S'agissant de la formulation des thèmes intersectoriels, certains délégués ont demandé que ces thèmes soient orientés davantage vers le développement, soulignant ainsi que l'UNESCO devait continuer à défendre le rôle crucial de la culture dans les stratégies nationales et internationales de développement. (Voir p. 235, par. 20.) Dans ce contexte, des délégations ont dit combien il était essentiel de développer les industries et les politiques culturelles et de déployer des efforts accrus dans le domaine du renforcement des capacités des États membres.

Certains délégués ont aussi émis l'avis que les activités de l'UNESCO dans le domaine de la protection et de la sauvegarde du patrimoine mondial devraient demeurer une priorité pour le Secteur de la culture. De nombreux États membres ont souligné qu'une approche plus équitable s'imposait en matière de conservation et qu'il importait de renforcer la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial en veillant à une représentation géographique équilibrée des sites culturels et naturels. Les actions visant à protéger et à valoriser la créativité contemporaine, les arts créatifs, les expressions artistiques et les droits des artistes ont également été jugées importantes. (Voir p. 235, par. 21, six premières lignes.) Certains délégués ont exprimé avec force leur engagement en faveur de la sauvegarde et de la promotion de la diversité culturelle et de l'adoption de la convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques.

On s'est généralement accordé à reconnaître l'importance à attacher au renforcement des activités intersectorielles et interdisciplinaires dans le 34 C/5. Une coopération étroite avec les autres institutions des Nations Unies, qui éviterait en outre les doubles emplois, a été recommandée. À cet égard, certaines délégations ont insisté plus particulièrement sur la relation réciproque entre la culture et l'éducation, et notamment sur la nécessité de mettre en relief la dimension culturelle des objectifs d'Éducation pour tous. Il a également été proposé de renforcer la synergie entre, d'une part, la culture et le développement et, d'autre part, la culture et les médias. Dans le même ordre d'idées, les délégués ont demandé que le 34 C/5 souligne encore davantage tout ce que peut faire le Secteur pour contribuer à promouvoir le dialogue interculturel et interconfessionnel et le rôle qu'il peut jouer dans la lutte contre le fanatisme, l'extrémisme et le terrorisme. L'UNESCO a également été encouragée à se pencher sur les aspects culturels de la violence dans les médias, à faire porter ses efforts sur le retour de biens culturels et à intégrer de nouvelles initiatives au programme des « Routes culturelles ». L'importance d'initiatives telles que l'Alliance globale a été mise en relief, et tout particulièrement la contribution de celle-ci à la promotion des industries culturelles dans les pays en développement. (Voir p. 235, par. 22.)

## **Commission V**

Treize délégués ont pris la parole. Ils se sont accordés à reconnaître qu'il importait d'articuler le 34 C/5 avec les objectifs stratégiques du 34 C/4. Un certain nombre de délégués ont considéré que le Programme et budget pour 2008-2009 étant le premier document C/5 de la période visée par la nouvelle Stratégie à moyen terme, il marquait une étape décisive dans la nouvelle période de programmation. Certains délégués pensaient que, dans le cadre général de planification, il faudrait mettre l'accent sur les OMD, la réalisation des objectifs définis à Dakar pour l'EPT, l'Afrique, les pays moins avancés, les femmes et les jeunes. À cet égard, la formulation de thèmes transversaux et d'activités intersectorielles a été jugée indispensable. En outre, les ressources de l'UNESCO étant limitées, de nombreux orateurs ont estimé qu'il faudrait s'efforcer d'assurer à la fois la continuité des programmes et projets et leur hiérarchisation ainsi que leur concentration. (Voir p. 247, par. 37.)

La nécessité de renforcer l'action intersectorielle, notamment entre les grands programmes V et I pour les initiatives du Réseau des écoles associées (RéSEAU) dans le domaine numérique, a

recueilli l'assentiment général. Il a été proposé de transformer le RéSEAU en un grand programme intersectoriel afin de concrétiser ainsi la priorité accordée à l'intégration des besoins des jeunes. Il faudrait définir des objectifs bien précis en relation avec les six objectifs de l'EPT et pour cela, les spécialistes de la science et de la culture devraient contribuer à l'élaboration du contenu des programmes et ceux de la communication et de l'information encourager la mise en place d'un réseau mondial d'établissements scolaires. D'autres initiatives et programmes intersectoriels proposés dans le cadre du 34 C/5 ont été mentionnés, à savoir : les TIC dans l'éducation, la science et la culture ; l'élaboration de contenus locaux, y compris dans les langues locales et autochtones ; l'élaboration de projets et initiatives assurant dans la pratique la promotion du multilinguisme et de la diversité culturelle et linguistique ; et l'utilisation des TIC pour la promotion du dialogue entre les cultures, les civilisations et les peuples. Le développement des compétences dans le domaine des TIC, y compris la gestion des connaissances et l'apprentissage à distance, la préservation du patrimoine documentaire et l'importance à accorder aux langues et technologies spécialisées ont également été considérés comme des questions clés pour le prochain C/5. (Voir p. 247, par. 38.)

De nombreuses délégations ont fait valoir que la promotion de l'accès universel à l'information et de la liberté d'expression constituait une tâche continue importante et que, par conséquent, les deux questions liées de l'accès à l'information et de la liberté d'expression devraient continuer d'occuper une place importante dans le futur C/5. Un délégué a suggéré une approche mieux circonscrite et plus pratique pour la sélection de la priorité principale du 34 C/5, en se fondant sur les notions de « création » et de « participation ». Avec la notion de sociétés du savoir, l'UNESCO avait montré ses atouts de laboratoire d'idées dans le domaine de la communication et de l'information. Un certain nombre de délégations ont préconisé une intégration accrue des activités du Secteur de la communication et de l'information à cet égard. (Voir p. 247, par. 39.)

La contribution du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) et du programme Information pour tous à l'édification de sociétés du savoir intégratrices et pluralistes a été jugée essentielle et devrait être clairement définie et prise en compte dans le nouveau C/5. Ces deux programmes constituaient de précieuses ressources que l'Organisation devait exploiter pleinement. Les conseils intergouvernementaux de ces deux programmes devraient être encouragés à coordonner davantage leurs travaux et activités afin de dégager des approches transversales, d'optimiser leur impact et de faciliter la recherche de fonds destinés à soutenir l'élaboration et l'exécution des projets. Certaines délégations ont proposé de faire des trois priorités élaborées par le Conseil du programme Information pour tous des axes d'action dans le 34 C/5 : (i) promouvoir l'initiation de tous à l'information, par le renforcement des capacités, en particulier celles des personnels de l'éducation et de l'information ; (ii) renforcer la prise de conscience de l'importance de la préservation des différents types d'information ; et (iii) promouvoir une meilleure compréhension des incidences éthiques, juridiques et sociétales des TIC. D'autres ont préconisé un développement de l'action intersectorielle avec les Secteurs de l'éducation et des sciences sociales et humaines dans ce domaine, afin d'élaborer des outils appropriés pour l'éducation des médias et les questions éthiques qui s'y rapportent. (Voir p. 247, par. 40.)

Plusieurs délégations ont évoqué les partenariats établis dans le cadre de la mise en œuvre du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et préconisé la poursuite des efforts visant à renforcer la collaboration avec les gouvernements, la société civile et le secteur privé. Quelques-unes ont estimé qu'outre ses partenaires traditionnels issus de la société civile, composés principalement de représentants d'organisations internationales non gouvernementales, l'UNESCO devait aussi s'employer à s'assurer les contributions, le savoir-faire et les compétences de groupes actifs au niveau local. (Voir p. 247, par. 41.)

De nombreuses délégations ont été d'avis que les jeunes constituaient les plus importants utilisateurs des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il importerait donc au plus haut point de les prendre en compte dans le Programme et budget pour 2008-2009. (Voir p. 247, par. 42.)

Quelques délégations ont recommandé de continuer d'appliquer, en l'affinant, l'approche de programmation fondée sur les résultats, notamment en ayant recours aux résultats escomptés quantitatifs et qualitatifs, et aux indicateurs de performance et de référence, en liaison avec l'évaluation et le suivi. (Voir p. 248, par. 43.)